

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Travaux de restauration hydrogéomorphologique du seuil de Roquefavour.

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Serge ANDREONI, Président

RCS / SIRET

2 4 1 3 0 0 1 6 9 0 0 0 3 4

Forme juridique

Syndicat Mixte

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	IOTA : 3.1.2.0, soumis à autorisation 3.1.4.0, soumis à déclaration 3.1.5.0, soumis à autorisation

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Il s'agit d'un projet de restauration hydrogéomorphologique du lit de l'Arc à Aix-en-Provence, dans le secteur de Roquefavour. Il consiste à déraser un petit barrage (seuil de Roquefavour, ou seuil "Arquier", ROE n°44241) Il est le 8ème et dernier seuil d'un programme pluriannuel de travaux visant au rétablissement des conditions de migrations de l'anguille européenne sur l'Arc aval, dont l'objectif est la recolonisation du Pays d'Aix par l'espèce. Les travaux sur les 7 premiers seuils sont autorisés par arrêté préfectoral du 25 juillet 2016. En 2016, les trois premiers seuils ont été soit aménagés d'une rampe à anguille soit dérasés. En 2018, deux seuils ont été équipés d'une rampe à anguille. En 2019, il est prévu l'aménagement d'un gué.

Le projet consiste en le dérasement complet du seuil, l'évacuation des matériaux de l'ouvrage, la renaturation du remous solide (ou sédiments interceptés) et la diversification des faciès d'écoulements. Les berges seront végétalisées à l'exception de celles situées au droit des piles du viaduc TGV qui seront protégées par des enrochements.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet consiste à rétablir les conditions de migration de l'anguille européenne depuis l'embouchure de l'Arc jusqu'à la plaine des Milles à Aix-en-Provence.

Comme l'usage de prélèvement a été abandonné, il est prévu un dérasement complet du seuil afin de restaurer un fonctionnement optimal pour ce tronçon de l'Arc.

Les bénéfices attendus sont multiples et classiques pour ce type de projet : diversification du lit, libre transit sédimentaire, libre circulation de toutes les espèces aquatiques, renaturation et diversification des essences en berges etc.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

A ce stade, à savoir en amont des études d'avant projet :

- vidange du plan d'eau
- dérivation des eaux
- destruction du seuil et exportation matériaux (maçonneries, pierres probablement essentiellement)
- reprofilage des berges amont,
- création d'un chenal d'étiage avec diversification des faciès d'écoulement
- fascines, boutures et plantations en berge
- enrochement au droit des piles de pont

Selon étude géotechnique : création d'un seuil de fond sous le profil théorique afin de caler le profil en long

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Sans objet.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation au titre des articles L.214.1 à L.214.6 du code de l'environnement

Déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-17 du code de l'environnement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du remous liquide (ou plan d'eau) et solide impactée : environ 600 m. Surface du remous liquide et solide impactée : environ 10 000 m <sup>2</sup> . Démolition et exportation du seuil : environ 600 m <sup>3</sup> .	m, m <sup>2</sup> , m <sup>3</sup> .

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

2980 Route du Petit Moulin, 13290  
Aix-en-Provence.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 5 ° 19' 09 "2E Lat. 43 ° 30' 54 "9N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),  
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 5 ° 19' 09 "2E Lat. 43 ° 30' 54 "9N

Point d'arrivée :

Long. 0 5 ° 19' 30 "E Lat. 43 ° 30' 43 "6N

Communes traversées :

Aix-en-Provence.

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

Il s'agit d'une destruction d'un ouvrage existant et ancien.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF Terrestre de type 2, Plateau de l'Arbois - Plaine des Milles
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abords immédiat (distance inférieure à 50 m de la limite) du périmètre de protection du monument historique Aqueduc de Roquefavour (non inclus dans le périmètre).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Arc est cartographié dans l'inventaire zone humide des Bouches-du-Rhône.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI prescrit pour la commune d'Aix-en-Provence. Procédure d'approbation en cours.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Proximité immédiate avec ZPS FR9312009 - Plateau de l'Arbois (distance inférieure à 100 m de la limite)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le périmètre Site classé Massif de l'Arbois

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 600 m3 de déblais exportés en centre agréé. La question du remous solide du barrage n'est à ce jour pas étudiée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction d'un plan d'eau au profit d'un lit naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éventuellement quelques abattages d'arbres en berges qui seraient susceptibles de tomber dans le lit (mais autorisation préfectorale au bénéfice du SABA en cours pour ce type d'opération, arrêté préfectoral du 30 janvier 2018).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPI Barrage de Bimont
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	OUI, risque d'inondation en phase travaux. Cf , SAGE, cartographie TRI et PPRI Aix pour détails.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Source de bruit en phase travaux : démolition au BRH, circulation de camions et pelle mécanique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Odeurs de vases?
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, vibration du BRH.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets inertes issus de la démolition du seuil

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du point de vue du pétitionnaire, un seuil en ruine n'est pas un élément patrimonial. C'est toutefois une notion subjective.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Cf. mesures de l'arrêté du 25 juillet 2016

- Abattages hors période végétative et hors période de nidification des oiseaux cibles ZPS (rollier notamment)
- évitement de la période reproduction des cyprinidés
- pêche de sauvetage
- mise hors d'eau du chantier et travaux à l'étiage
- PAE
- mesures de limitation de départ des fines en phase travaux
- barrage filtrant à l'aval
- limitation de la puissance du BRH
- mesures de préventions contre la pollution accidentelle

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet fait l'objet d'une demande d'autorisation DLE + DIG, les compartiments eau, milieux aquatiques et N2000 seront donc traités et feront l'objet d'une analyse ERC rigoureuse.

Par ailleurs, la rubrique 10 stipule "Ouvrages de canalisation, de reprofilage et de régularisation des cours d'eau s'ils entraînent une artificialisation du milieu sous les conditions de respecter les critères et seuils suivants". Hors, ce projet n'entraîne non pas une artificialisation mais bien une renaturation, soit l'inverse.

Ainsi, à la lecture de l'objet même de la rubrique 10, ce projet pourrait être exclu du cas par cas, et donc a fortiori d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Carte des périmètres site monument (Aqueduc de Roquefavour) historique et site classé Massif de l'Arbois (doc n°7)  
Extrait de l'étude de faisabilité de 2014. A prendre avec du recul tant les mesures d'accompagnement paraissent surdimensionnées. (Doc n°8)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Simiane Collongue

le, 13 mai 2019

Signature

*Serge ANDREONI, Président*



Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc  
Rond Point de Provence 23 Route de Pourrières 13 530 Trévis  
T. 04 42 29 40 66 F. 04 42 29 28 78 contact@saba-arc.fr